



## **Novum Sub Sole n°61**

Suite au départ à la retraite de M. Alain Houtain, le Département est dorénavant dirigé par Mme Bénédicte Dusart. Par ailleurs, en collaboration avec l'ISSeP, la DAS propose une formation consacrée à l'outil S-Risk WAL. Elle aura lieu en septembre.

## **Une nouvelle IG**

A la fin juin, après 10 ans à la tête du Département du Sol et des Déchets (DSD), M. Alain Houtain a été admis à la retraite. Dès le 1er juillet, Mme Bénédicte Dusart, directrice de la DAS, a été désignée pour assurer la fonction d'inspectrice général ad interim.

## **La formation S-Risk WAL**

L'outil d'évaluation des risques pour la santé humaine, S-Risk WAL, est utilisé par les experts agréés en Région wallonne depuis presque un an. La formation "*S-Risk Wal, retour d'expérience*" a pour but de présenter un retour d'expérience sur l'utilisation de cet outil et sur les difficultés rencontrées. Les participants recevront une semaine avant la formation un cas concret à traiter avec le logiciel S-Risk WAL. Les résultats de ce cas d'étude seront exposés en deuxième partie de formation. La formation qui se déroulera aux Moulins de Beez est dédoublée, [on peut s'inscrire soit à la matinée du jeudi](#)

[6 septembre soit à celle du lundi 10 septembre](#), à partir de 9 h 30.

Date limite d'inscription : 25 août. Informations: N. Renaud ISAAC : 081 33 57 04 – [nicolas.isaac@spw.wallonie.be](mailto:nicolas.isaac@spw.wallonie.be)

La formation sera reconnue à concurrence de 4 heures dans le cadre du Décret Sols.

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse [edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be](mailto:edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be). Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

*Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.*

*Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.*

*« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.*

